



Grenoble, le 9 octobre 2015



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le Recteur de l'académie de Grenoble
Chancelier des universités

à

Monsieur Richard Pastel
664 chemin du Vignier
38790 Charantonnay

Rectorat

Division des
personnels
enseignants

Voies et délais de recours au verso

DIPER E2B2

SP/CDP

Réf N° 2015-605

Affaire suivie par
Séverine Plisson

Téléphone
04 76 74 71 30

Télécopie
04 76 74 75 82

Mél :
Severine.plisson
@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim
CS 81065 - 38021
Grenoble cedex 1

Objet : Votre demande de réintégration dans l'éducation nationale.

Professeur de lycée professionnel en mathématiques sciences, vous avez sollicité votre démission de l'éducation nationale. Celle-ci a été acceptée à compter du 2 septembre 2011 accompagnée d'une indemnité de départ volontaire d'un montant de 63800 €.

Par courriel en date du 2 juin 2015, vous demandez une réintégration dans l'éducation nationale.

Je vous rappelle les dispositions de l'article 59 du décret n°85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions : « l'acceptation de la démission la rend irrévocable ». En démissionnant, vous avez perdu la qualité de fonctionnaire et vous ne pourrez donc réintégrer le corps des professeurs de lycée professionnel ou tout autre corps de l'éducation nationale que par la voie du concours.

Je ne peux donc pas donner de suite favorable à votre demande de réintégrer l'éducation nationale à la rentrée 2016.

Je vous informe par ailleurs que la demande de perception de l'allocation d'aide au retour à l'emploi que vous avez demandée par courrier en date du 15 septembre 2015 est actuellement à l'étude.

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie
Le directeur des ressources humaines

Bruno Martini

Dominique Martiny

LRA V8 - INCS - 143128 - 03/14 - FA - S - SU

3

Présenté/Avisé le :

Distribué le :

15/10/2015

CONTE-RÉBOURSEMENT

La Poste S.A. au capital de 3 800 000 000 €, RCS Paris 356 000 000, 44 boulevard de Vaugirard 757 67 Paris CEDEX 15

La Poste - Agence N° 00901

DESTINATAIRE

2C 081 401 1645 2

EXPÉDITEUR

administration, vous

avant l'auteur de la

devant le supérieur

à délai du recours
de proroger le délai

intentieux devant le
délai de 2 mois à
que vous désirez
u hiérarchique que

ux ou hiérarchique
par l'administration
de rejet attaquable

